



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)												
ZONES DE BASE												
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées			Zones de sport et de loisir									
Zones d'habitation			REC-Camp-1	zone de sport et de loisir - Camping-1								
HAB-1	zone d'habitation 1		REC-Camp-2	zone de sport et de loisir - Camping-2								
HAB-2	zone d'habitation 2		REC-Golf	zone de sport et de loisir - Golf								
Zones mixtes			REC-Jeun	zone de sport et de loisir - Jeunesse								
MIX-u	zone mixte urbaine		REC-Jeux	zone de sport et de loisir - Jeux								
MIX-v	zone mixte villageoise		REC-Sport	zone de sport et de loisir - Sport								
MIX-r	zone mixte rurale		REC-Vac	zone de sport et de loisir - Vacances								
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics		REC-Rob	zone de sport et de loisir - Robberscheier								
Zones d'activités			JAR	Zone de jardins familiaux								
CO-c1	zone d'activités économiques communale type 1		Zone verte									
CO-c2	zone d'activités économiques communale type 2		AGR	zone agricole								
ECO-r	zone d'activités économiques régionale		FOR	zone forestière								
COM	Zone commerciale		PARC	zone de parc public								
Zones spéciales			VERD	zone de verdure								
SPEC-ASSA	zone spéciale-ASSA		----- Délimitation de la zone verte									
SPEC-SYNP	zone spéciale-SYNP											
GARE	Zone de gares ferroviaires et routières											
ZONES SUPERPOSEES												
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"											
	Zone d'aménagement différencié											
	Zone d'urbanisation prioritaire											
Zones de servitude "urbanisation"												
	zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère											
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1											
	zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2											
	zone de servitude "urbanisation" - non ædificandi											
	zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau											
	zone de servitude "urbanisation" - Art. 17											
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"												
	couloir pour projets routiers ou ferroviaires											
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal												
	secteur protégé de type "environnement construit"											
	construction à conserver											
	petit patrimoine à conserver											
	alignement d'une construction existante à préserver											
	gabarit d'une construction existante à préserver											
INFORMATIONS OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES												
à l'aménagement du territoire												
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"											
	à la protection de la nature et des ressources naturelles											
	à la protection des sites et monuments nationaux											
	à la gestion de l'eau											
Informations complémentaires à titre indicatif												
base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain												
	Plan d'aménagement particulier délibérément approuvé											
	N° du plan d'aménagement particulier délibérément approuvé											
	Biotopes											
	Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"											
	Mesures compensatoires											
PRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »												
Énumération du nouveau quartier												
Zonage												
OS	max.	CUS	max. (min.)									
SS	max.	DL	max. (min.)									
KAL-NQ-01												
HAB-1												
OS	0,4	CUS	0,6 -									
SS	0,6	DL	20 -									
KAL-NQ-02												
HAB-1												
COS	0,4	CUS	0,6 -									
CSS	0,6	DL	20 -									

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT

LIMITE PARCELLAIRE

LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL

n Päsch

23/4567

TOPONAME

N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)

BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)

RUE (ORTHOOTOS)

RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)

RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES DETERMINEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNES EST A CONSULTER.

The map displays a cadastral plan with various parcels outlined by black lines. Some parcels contain grey shaded areas representing buildings or structures. A compass rose is located in the top left corner. A red rectangular box highlights parcel 8, which is a large, irregularly shaped parcel containing several smaller grey-shaded areas. Other parcels are numbered 1 through 18, with some having sub-numbers (e.g., 1.1, 1.2, 4.1, 4.2). The map shows a mix of open land and developed plots.

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LA COMMUNE DE CLERVAUX											
RE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX CLERVAUX	DATE / SIGNATURE	MAITRES D'ŒUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 15B, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 858 1 FLANDRISCHE STRASSE 4 50674 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE (0049) 221 925 888-0 Zilmlan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 4 RUE ALBERT SIMON 5315 CONTERN LUXEMBOURG TELEPHONE (00352) 26 390 - 1	DATE / SIGNATURE								
ROSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG PHONE 27 800 - 1											
COMMUNAL	DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE									
SION D'AMENAGEMENT		DATE / SIGNATURES									
<p>Référence: <u>62C/10271/2024</u></p> <p>Le présent document appartient à ma décision</p> <p>DE L'INTERIEUR d'apposition du: <u>09/10/2025</u></p> <p>Le Ministre des Affaires intérieures</p> <p>Léon Gloden</p>	DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURES									
ICATIONS		DATE / SIGNATURE									
20.04.25	LG	MODIFICATION PAG LIEU-DIT DE TINTESMÜHLE CRÉATION DE LA ZONE REC-CAMPING 2 - ADAPTATIONS SELON AVIS MI ET MENV.									
17.02.23	LG	MODIFICATION PAG LEVER DE LA ZONE ZSU-ARTICLE 17 À KALBORN PARCELLE 199/2107									
13.02.23	LG	MODIFICATION PAG LOCALITÉ DE MARNACH ZONE BEP "CGDIS" - ADAPTATIONS ZSU-T 2 SELON AVIS DE LA CA DU 03.01.2023 RÉF. 62/019/2022 ET DU MECDD DU 23.01.2023 RÉF. 96451									
21.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITÉ DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCÉE EDWARD STEICHEN"									
03.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITÉ DE HUPPERDANGE PAP NQ 01 « IN DER KUBISCHT » AUGMENTATION DENSITÉ DE LOGEMENT									
28.10.21	LG	MODIFICATION PAG LOCALITÉ DE GRINDHAUSEN PAP NQ 01 LEVER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PAP NQ EN PAP QE									
02.06.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG									
03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG LOCALITÉ DE WEICHERDANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)									
21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES									
19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RÉF. 62C/016/2018 PAP QE 18463/62C DU 29.03.19 ET DU MECDD RÉF. 85.449 DU 14.02.19									
DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS									
APPROUVÉ PAR LA MINISTRE LE 27.11.2019			ECHELLE 1 : 2 500								
PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE KALBORN ET LIEU-DIT DE TENTESMILLEN											
	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN				INDICE			
	LG	17.07.2024	2229-01	G	-	0	2	-	0	8	j